



**HAL**  
open science

## La représentation de la classe ouvrière

Samuel Hayat

► **To cite this version:**

Samuel Hayat. La représentation de la classe ouvrière. La représentation politique. Anthologie, pp.255-271, 2021, 10.48611/isbn.978-2-406-11507-6.p.0255 . hal-03323117

**HAL Id: hal-03323117**

**<https://hal.science/hal-03323117v1>**

Submitted on 20 Aug 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Samuel Hayat, « La représentation de la classe ouvrière », in Manuela Albertone et Michel Troper (dir.), *La représentation politique. Anthologie*, Classiques Garnier, 2021, p. 255-271.

## La représentation de la classe ouvrière

**Texte n°1. « Manifeste des soixante ouvriers de la Seine », *L'Opinion nationale*, 17 février 1864**

Dans un pays dont la Constitution repose sur le suffrage universel, dans un pays où chacun invoque et prône les principes de 89, nous sommes obligés de justifier des candidatures ouvrières, de dire minutieusement, longuement, les comment, les pourquoi, et cela pour éviter, non seulement les accusations injustes des timides et des conservateurs à outrance, mais encore les craintes et les répugnances de nos amis.

Le suffrage universel nous a rendus majeurs politiquement, mais il nous reste encore à nous émanciper socialement. [...]

Le Tiers Etat disait : Qu'est-ce que le Tiers Etat ? rien ! Que doit-il être ? tout ! Nous ne dirons pas : Qu'est-ce que l'ouvrier ? rien ! Que doit-il être ? tout ! Mais nous dirons : la bourgeoisie, notre aînée en émancipation, sut en 89, absorber la noblesse et détruire d'injustes privilèges ; il s'agit pour nous, non de détruire les droits dont jouissent justement les classes moyennes, mais de conquérir la même liberté d'action. En France, pays démocratique par excellence, tout droit politique, toute réforme sociale, tout instrument de progrès ne peut rester le privilège de quelques-uns. Par la force des choses, la nation qui possède inné l'esprit d'égalité tend irrésistiblement à en faire le patrimoine de tous. Tout moyen de progrès qui ne peut s'étendre, se vulgariser, de manière à concourir au bien-être général, en descendant jusqu'aux dernières couches de la société, n'est point complètement démocratique, car il constitue un privilège. La loi doit être assez large pour permettre à chacun, isolément ou collectivement, le développement de ses facultés, l'emploi de ses forces, de son épargne et de son intelligence, sans qu'on puisse y apporter d'autre limite que la liberté d'autrui, et non son intérêt.

Qu'on ne nous accuse point de rêver lois agraires, égalité chimérique, qui mettrait chacun sur un lit de Procuste, partage, maximum, impôt forcé, etc., etc. Non ! il est grand temps d'en finir avec ces calomnies propagées par nos ennemis et adoptées par les ignorants. La liberté du travail, le crédit, la solidarité, voilà nos rêves. Le jour où ils se réaliseront, pour la gloire et la prospérité d'un pays qui nous est cher, il n'y aura plus ni bourgeois ni prolétaires, ni patrons ni ouvriers. Tous les citoyens seront égaux en droits.

Mais, nous dit-on, toutes ces réformes dont vous avez besoin, les députés élus peuvent les demander comme vous, mieux que vous ; ils sont les représentants de tous et par tous nommés.

Eh bien ! nous répondrons : non ! Nous ne sommes pas représentés, et voilà pourquoi nous posons cette question des candidatures ouvrières. Nous savons qu'on ne dit pas candidatures industrielles, commerciales, militaires, journalistes, etc. ; mais la chose y est si le mot n'y est pas. Est-ce que la très grande majorité du Corps législatif n'est pas composée de grands propriétaires, industriels, commerçants, de généraux, de journalistes, etc., etc., etc., qui votent silencieusement ou qui ne parlent que dans les bureaux, et seulement sur des questions dont ils ont la spécialité ?

Un très petit nombre prennent la parole sur les questions générales. Certes nous pensons que les ouvriers élus, devraient et pourraient défendre les intérêts généraux de la démocratie, mais lors même qu'ils se borneraient à défendre les intérêts particuliers de la classe la plus nombreuse, quelle spécialité ! Ils combleraient une lacune au Corps législatif où le travail manuel n'est pas représenté. Nous qui n'avons à notre service aucun de ces moyens, la fortune, les relations, les fonctions publiques, nous sommes bien forcés de donner à nos candidatures une dénomination claire et significative et d'appeler autant que nous le pouvons les choses par leur nom.

Nous ne sommes point représentés car, dans une séance récente du Corps législatif, il y eut une manifestation unanime de sympathie en faveur de la classe ouvrière, mais aucune voix ne s'éleva pour formuler comme nous les entendons, avec modération mais avec fermeté, nos aspirations, nos désirs et nos droits.

Nous ne sommes pas représentés, nous qui refusons de croire que la misère soit d'institution divine. La charité, institution chrétienne, a radicalement prouvé et reconnu elle-même son impuissance en tant qu'institution sociale.

Sans doute, au bon vieux temps, au temps du droit divin, quand, imposés par Dieu, les rois et les nobles se croyaient les pères et les aînés du peuple, quand le bonheur et l'égalité étaient relégués dans le ciel, la charité devait être une institution sociale.

Au temps de la souveraineté du peuple, du suffrage universel, elle n'est plus, ne peut plus être qu'une vertu privée. Hélas ! les vices et les infirmités de la nature humaine laisseront toujours à la fraternité un vaste champ pour s'exercer ; mais la misère imméritée, celle qui, sous forme de maladie, de salaire insuffisant, de chômage, enferme l'immense majorité des hommes laborieux, de bonne volonté, dans un cercle fatal où ils se débattent en vain : cette misère là, nous l'attestons énergiquement, peut disparaître et elle disparaîtra. Pourquoi cette distinction n'a-t-elle été faite par personne ? Nous ne voulons pas être des clients ou des assistés : nous voulons devenir des égaux : nous repoussons l'aumône : nous voulons la justice.

Non, nous ne sommes pas représentés, car personne n'a dit que l'esprit d'antagonisme s'affaiblissait tous les jours dans les classes populaires. Éclairés par l'expérience, nous ne haïssons pas les hommes, mais nous voulons changer les choses. Personne n'a dit que la loi sur les coalitions n'était plus qu'un épouvantail et qu'au lieu de faire cesser le mal, elle le perpétuait en fermant toute issue à celui qui se croit opprimé.

Non, nous ne sommes pas représentés, car dans la question des chambres syndicales, une étrange confusion s'est établie dans l'esprit de ceux qui les recommandaient : suivant eux, la chambre syndicale serait composée de patrons et d'ouvriers, sorte de prud'hommes professionnels, arbitres chargés de décider au jour le jour, sur les questions qui surgissent. Or ce que nous demandons c'est une Chambre composée exclusivement d'ouvriers, élus par le suffrage universel, une Chambre du Travail, pourrions-nous dire par analogie avec la Chambre de commerce, et on nous répond par un tribunal.

Non, nous ne sommes pas représentés car personne n'a dit le mouvement considérable qui se manifeste dans les classes ouvrières pour organiser le crédit. Qui sait aujourd'hui que trente-cinq sociétés de crédit mutuel fonctionnent obscurément dans Paris. Elles contiennent des germes féconds : mais ils auraient besoin, pour leur éclosion complète, du soleil de la liberté.

En principe, peu de démocrates intelligents contestent la légitimité de nos réclamations, et aucun ne nous dénie le droit de les faire valoir nous-mêmes.

L'opportunité, la capacité des candidats, l'obscurité probable de leurs noms, puisqu'ils seraient choisis parmi les travailleurs exerçant leur métier au moment du choix (et cela pour bien préciser le sens de leur candidature), voilà les questions qu'on soulève pour conclure que notre projet est irréalisable, et que du reste la publicité nous ferait défaut. [...]

Serait-il vrai que les ouvriers candidats dussent nécessairement posséder ces qualités éminentes d'orateur et de publiciste, qui signalent un homme à l'admiration de ses concitoyens ? Nous ne le pensons pas. Il suffirait qu'ils sussent faire appel à la justice en exposant avec droiture et clarté les réformes que nous demandons. Le vote de leurs électeurs ne donnerait-il pas, d'ailleurs, à leur parole une autorité plus grande que n'en possède le plus illustre orateur ? Sorties du sein des masses populaires, la signification de ces élections serait d'autant plus éclatante que les élus auraient été la veille plus obscurs et plus ignorés. Enfin le don de l'éloquence, le savoir universel, ont-ils donc été exigés comme conditions nécessaires des députés nommés jusqu'à ce jour ?

En 1848, l'élection d'ouvriers consacra par un fait l'égalité politique ; en 1864 cette élection consacrerait l'égalité sociale.

**Texte n°2, Pierre-Joseph Proudhon, *De la Capacité politique des classes ouvrières*, Paris, Dentu, 1865, p. 51-65 et p. 231-241.**

Telle est [...] l'inévitable question soulevée par les candidatures ouvrières et à laquelle il faut absolument répondre : Le peuple est-il capable, oui ou non ? — Les Soixante, il faut les en féliciter, se sont prononcés bravement pour l'affirmative. Mais quelle contradiction n'ont-ils pas soulevée, et dans les journaux organes prétendus de la démocratie, et parmi les candidats, et jusque chez leurs camarades ! [...] Afin de retirer, en fait, aux classes ouvrières la capacité qui leur a été reconnue, en droit, par le suffrage universel, les journaux, surtout ceux de l'Opposition démocratique, ont eu recours à une confusion des plus grossières. À peine le manifeste des Soixante avait-il paru, que toute la presse en chœur se récria contre la prétention des ouvriers à se faire représenter comme classe. On rappela d'un ton doctoral, et en affectant un grand zèle pour les oracles de la Révolution, que depuis 89 il n'y avait plus de castes ; que l'idée des candidatures ouvrières tendait à les ressusciter ; que, s'il était rationnel d'admettre à la représentation nationale un simple ouvrier, comme on admet un ingénieur, un savant, un avocat, un journaliste, c'était en tant que ledit ouvrier serait comme ses collègues au Corps législatif une expression de la société, non de sa classe ; qu'autrement la candidature de cet ouvrier aurait un caractère scissionnaire et rétrograde ; qu'elle irait contre les libertés et les droits de 89, et deviendrait subversive du droit public, de l'ordre public, de la paix publique, par les défiances, les alarmes et les colères qu'elle soulèverait dans la *classe bourgeoise*. [...]

Nos publicistes de l'Opposition n'ont pas vu, malgré leur dévotion aux idées de 89, que ce qui a créé la distinction toute nouvelle, inconnue même aux temps féodaux, de classe bourgeoise et de classe ouvrière ou prolétariat, juste au moment où disparaissaient les anciennes catégories de Noblesse, Clergé et Tiers-État, c'est précisément le droit inauguré en 89. Ils n'ont pas vu qu'avant 89 l'ouvrier existait dans la corporation et dans la maîtrise, comme la femme, l'enfant et le domestique dans la famille ; qu'alors, en effet, il aurait répugné d'admettre une classe de travailleurs en face d'une classe d'entrepreneurs ; puisque celle-ci était censée contenir celle-là ; mais que depuis 89 le faisceau des corporations ayant été brisé, sans que les fortunes et conditions entre ouvriers et maîtres fussent devenues égales, sans que l'on eût rien fait et rien prévu pour la distribution des capitaux, l'organisation de l'industrie et les droits des travailleurs, la distinction s'était établie d'elle-même entre la classe des patrons, détenteurs des instruments de travail, capitalistes et grands propriétaires, et celle des ouvriers simples salariés.

Nier aujourd'hui cette distinction des deux classes, ce serait faire plus que nier la scission qui l'amena, et qui ne fut elle-même qu'une grande iniquité ; ce serait nier l'indépendance industrielle, politique et civile de l'ouvrier, seule compensation qu'il ait obtenue ; ce serait dire que la liberté et l'égalité de 89 n'ont pas été faites pour lui aussi bien que pour le bourgeois ; nier par conséquent que la classe ouvrière, qui subsiste dans des conditions toutes nouvelles, en dehors de la solidarité bourgeoise, soit susceptible d'une conscience et d'une initiative propres ; la déclarer, par nature, sans capacité politique. Or, c'est la vérité de cette distinction qu'il importe surtout ici d'affirmer, car c'est elle qui faisait toute la valeur des candidatures ouvrières : hors de là, ces candidatures perdaient leur signification. [...]

La division de la société moderne en deux classes, l'une de travailleurs salariés, l'autre de propriétaires-capitalistes-entrepreneurs, étant donc flagrante, une conséquence devait s'ensuivre, laquelle n'a droit de surprendre personne : c'est que l'on s'est demandé si cette distinction était l'effet du hasard ou de la nécessité ; si elle était dans les vraies données de la révolution ; si elle se pouvait légitimer en droit, comme elle se constatait en fait ; en un mot si, par une meilleure application des règles de la justice et de l'économie, on ne pouvait pas faire cesser cette division dangereuse, en ramenant les deux classes nouvelles à une seule, parfaitement de niveau et en équilibre ?

Cette question, qui n'est pas nouvelle pour les philosophes, devait surgir parmi les classes ouvrières le jour où une révolution politique les mettrait, par le suffrage universel, de niveau avec les classes bourgeoises, où elles apercevraient ainsi le contraste de leur souveraineté politique avec leur état social. Alors, et seulement alors, par la position de cette grande question économique et sociale, les classes ouvrières pouvaient arriver à la conscience d'elles-mêmes ; elles devaient se dire, comme il est dit dans l'Apocalypse, que celui qui a le règne doit en avoir les avantages, *Dignus est accipere divitiam, et honorem, et gloriam* ; elles poseraient leur candidature à la députation et leur prétention au gouvernement. Voilà comment la plèbe travailleuse a commencé depuis seize ans de s'élever à la capacité politique ; c'est par là que la démocratie française, au dix-neuvième siècle, se distingue de toutes les démocraties antérieures : le Socialisme, comme on l'a appelé, n'est pas autre chose.

Sur ce, qu'ont fait et qu'ont dit les Soixante ? Leur Manifeste est là qui en dépose : ils se sont placés dans la situation que les événements et le droit public leur avaient faite, et ils ont parlé de l'abondance de leur conscience d'ouvriers. Convaincus pour leur part que la question peut et doit se résoudre dans le sens de l'affirmative, ils ont fait observer avec modération, mais avec fermeté, que depuis assez longtemps cette question était écartée de l'ordre du jour, et que le moment leur semblait venu de la reprendre. À cet effet, et sans examiner si leur proposition était la plus sûre manière de revendiquer leur droit, surtout si elle était d'accord avec leur idée, ils ont posé et proposé, comme signe et gage de cette reprise, la candidature de

l'un d'entre eux, qu'en raison de son caractère d'ouvrier, et surtout parce qu'il était ouvrier, ils jugeaient représenter mieux que personne la classe ouvrière.

Je dis que ce fait, joint à tant d'autres de même nature qui se sont produits depuis seize ans, atteste chez les classes ouvrières une révélation jusque-là sans exemple de leur conscience corporative ; il prouve qu'une moitié et plus de la nation française est entrée sur la scène politique, portant avec elle une Idée qui tôt ou tard doit transformer de fond en comble la société et le gouvernement. [...]

Depuis le 2 Décembre 1851, pour ne pas remonter jusqu'au 24 juin 1848, la Démocratie socialiste peut se regarder comme politiquement excommuniée, je ne voudrais pas dire proscrite. Nos idées, si ce n'est nos personnes, sont hors le gouvernement, hors la société ; on n'a pas encore osé les mettre tout à fait hors la loi. [...] En présence d'un état de choses où nous détruire c'est sauver la société et la propriété, où l'ostracisme intellectuel et l'inquisition des idées apparaissent, si la Démocratie n'apprend à s'organiser et à mieux lutter, dans les certitudes de l'avenir, que pouvons-nous faire, si ce n'est d'accepter fièrement notre réprobation, et, puisque le vieux monde nous repousse, de nous en séparer radicalement ? [...]

Ainsi la Démocratie ouvrière, aujourd'hui comme en 1848, tient dans ses mains les éléments de son triomphe. Il s'agit pour elle de conquérir la majorité à son idée ; cela fait, de s'imposer au Pouvoir en revendiquant son autorité souveraine. La seule question est de savoir si, pour arriver à son but, la Démocratie ouvrière suivra la voie ordinaire des élections et des débats parlementaires, voie prévue et plus ou moins garantie par les constitutions antérieures, ou si elle ne ferait pas mieux, pour son idée, pour sa dignité et pour ses intérêts, sans s'écarter toutefois de la légalité, de prendre une autre attitude.

Ici je soutiens que la formule représentative, telle qu'elle a été conçue et appliquée en France depuis 1789, n'est plus de mise ; que la Démocratie ouvrière a d'autres devoirs à remplir que de se donner des avocats et d'organiser, au moyen de ces langues courantes, une critique du Pouvoir compromettante pour elle seule, et à tous les points de vue inutile.

Rappelons-nous que depuis 1789, les vieux partis, divisés seulement par leurs préjugés de partis, moins que cela, par leurs couleurs dynastiques, sont à l'état de coalition permanente contre la plèbe, dont ils redoutent l'impatience ; que malgré l'ardeur de leurs polémiques leur système politique à tous est au fond le même ; que ce système a pour caractère essentiel, d'un côté la concentration gouvernementale, toujours et fatalement exprimée par la prérogative d'un chef de l'État ; d'autre part, l'anarchie économique, qui, sous le nom de liberté, couvre les usurpations, monopoles, parasitismes, agiotages et usures dont subsiste depuis 89 la nouvelle caste ; que dans cette combinaison étrange d'autorité monarchique et d'anarchie capitaliste et mercantile qui constitue l'*Ordre* bourgeois, l'*Opposition* au Pouvoir apparaît à son tour comme partie intégrante du système, nullement comme protestation éventuelle [...].

Je conclus donc que l'idéal politique et économique poursuivi par la Démocratie ouvrière n'étant pas le même que celui auquel s'acharne en vain depuis soixante-dix ans la classe bourgeoise, nous ne pouvons figurer, je ne dis pas seulement dans le même parlement, même dans la même Opposition ; les mots chez nous ont un autre sens que chez ceux-là [...]. Que la classe ouvrière, si elle se prend au sérieux, si elle poursuit autre chose qu'une fantaisie, se le tienne pour dit : Il faut avant tout qu'elle sorte de tutelle, et que, sans se préoccuper davantage de Ministère ni d'Opposition, elle agisse désormais et exclusivement par elle-même et pour elle-même. Être une puissance ou rien, telle est l'alternative.

**Texte n°3 Pierre Rosanvallon, *Le Peuple introuvable*, 1998 p. 95-112 (extraits)**

Le *Manifeste* est organisé autour de deux arguments. Le premier est d'ordre classiquement économique : il ne suffit pas d'avoir réalisé l'égalité de tous devant la loi pour résoudre la question ouvrière. « Le suffrage universel nous a rendus majeurs politiquement, mais il nous reste encore à nous émanciper socialement », résume ainsi le *Manifeste*. Cette analyse n'a alors rien d'original ; elle se confond, d'une certaine manière, avec l'histoire même du socialisme et reprend des thèmes constamment développés depuis le début des années 1830. C'est le second argument qui est plus neuf : il souligne que la conquête du suffrage universel ne suffit même pas à assurer l'émancipation proprement politique. « Nous ne sommes pas représentés », martèlent les Soixante dans une formule qui sert d'antienne à leur propos. La raison de cette malreprésentation ? Elle dérive pour les Soixante du piège que recèle l'abstraction démocratique. L'avènement du suffrage universel instaure, en effet, une égalité problématique sous les espèces de la citoyenneté : elle donne un poids égal à tous les individus en même temps qu'elle tend à nier leurs différences. [...] C'est au fond l'anticipation démocratique que l'on refuse, la catégorie abstraite de la citoyenneté étant suspectée de conduire à une négation de la vie réelle. Le fait de la division de classe appelle dans cette mesure une expression autonome de la parole ouvrière : la séparation devient dans ce cas la nouvelle condition de l'égalité ; la représentation n'est plus confusion mais distinction. La question de l'émancipation politique s'élargit dans ce cadre. Elle n'est plus seulement liée au droit de vote : elle passe en quelque sorte de l'électeur à l'élu. [...]

### *Les hommes obscurs*

Repartons du *Manifeste des soixante*. L'appel à la représentation ouvrière séparée qu'il lance témoigne aussi d'une conception nouvelle de l'élu du peuple. L'accent mis sur sa fonction d'incarnation transforme radicalement la manière dont ses qualités sont jugées. A rebours de toute la philosophie révolutionnaire de la distinction démocratique, les Soixante célèbrent au contraire l'homme banal. Appréhension sociale, et non pas individuelle, de la représentation et rejet radical de toute notion d'éminence vont de pair aux yeux des Soixante. L'éloge de l'obscurité sociale se substitue chez eux au culte du mérite personnel. [...] On attend ainsi du représentant qu'il s'abîme complètement dans ses électeurs, jusqu'à ne point s'en distinguer.

On voit bien que la question des candidatures ouvrières dépasse de cette façon la seule critique de l'individualisme démocratique. Elle est aussi sous-tendue par toute une réflexion sur la nature du représentant. De la conception de la représentation-miroir découle une approche du représentant comme simple échantillon du groupe<sup>1</sup>. Ce ne sont plus des qualités propres que l'on entend distinguer, ce sont simplement des traits communs que l'on veut retrouver. [...]

La revendication des candidatures ouvrières ne se fonde pas seulement sur la mise en avant du critère d'identité entre l'élu et l'électeur. Elle correspond aussi à un argument d'ordre épistémologique sur la *compétence politique*. Si les Soixante reprochent vivement aux notables républicains leur paternalisme bienveillant<sup>2</sup>, ils contestent plus radicalement encore leur prétention au monopole de la compétence, et ce d'une double manière. En soulignant tout d'abord les progrès de l'instruction chez les ouvriers, du même coup davantage capables de se défendre eux-mêmes : les ouvriers comptent désormais dans leurs rangs des « prolétaires

---

<sup>1</sup> Ce qui change, d'ailleurs, du même coup, le sens de l'opération électorale. L'élection n'est en effet aucunement une compétition dans ce cas. Elle pourrait à la limite se réduire à un simple tirage au sort.

<sup>2</sup> Le reproche est aussi fréquemment adressé aux théoriciens socialistes [...].

éloquents », pour reprendre une belle formule de Pecqueur<sup>3</sup>. Mais en insistant surtout sur la dimension sociale et pratique de la compétence politique. La disqualification des avocats ou des journalistes à parler au nom des prolétaires trouve là sa racine : leur « savoir » n'est pas universel et la condition ouvrière reste pour eux impénétrable, quelle que soit leur bonne volonté. [...] Les « handicaps » éventuels de l'ouvrier sont considérés comme secondaires par rapport à ce dont il est le seul à pouvoir témoigner : sa condition vécue. [...]

C'est sur ce thème de la compétence ouvrière propre que se marque le clivage essentiel. Il est sous-jacent à toute l'expérience du mouvement ouvrier. Les journaux comme *L'Atelier* ou *La Ruche populaire* en témoignent dès les années 1830. Mais il ne produit ses pleins effets politiques que dans les années 1860. L'organisation de délégations ouvrières aux expositions universelles — à celle de Londres en 1862 tout particulièrement — a beaucoup contribué à catalyser ce sentiment. Toute une culture de l'autonomie ouvrière s'est renforcée dans ce cadre. C'est d'ailleurs à l'occasion de ces expositions que les ouvriers furent amenés pour la première fois à élire au suffrage universel des délégués, chargés de représenter leurs camarades à ces manifestations pour rendre compte à leur retour de leurs découvertes<sup>4</sup>. Pour la première fois, le regard ouvrier sur le monde du travail était reconnu dans sa spécificité et son irréductibilité. [...] Il n'est pas étonnant que ce soit dans ce vivier des premiers « élus » de la classe ouvrière que se recrutent les premiers signataires des Soixante. Une même appréhension des rapports entre représentation et connaissance sociale se retrouve en effet dans les deux expériences.

Le *Manifeste des Soixante* n'a donc pas seulement introduit une rupture dans la vision républicaine traditionnelle du sujet de la représentation (le groupe contre l'individu). Il a aussi exprimé une critique radicale de l'idée de compétence politique, à rebours de toutes les conceptions libérales et républicaines. En faisant l'éloge des candidats obscurs, les ouvriers rejettent les prétentions des notables à détenir une sorte de droit à représenter le pays<sup>5</sup>, mais également toute la dimension capacitaire du politique, qu'elle soit exprimée par Auguste Comte, par Guizot ou par Jules Ferry. Ils affirment à leur manière la spécificité du champ politique et l'impossibilité de lui appliquer une approche classique de l'expertise comme savoir spécialisé. Le représentant n'est pas seulement pour eux un homme de confiance, il est aussi un vivant symbole de l'identité collective. En lui doit se dissoudre la figure singulière de l' élu pour rendre immédiatement sensible la présence du groupe. « En portant au corps législatif un ouvrier, écrit ainsi Coutant, ce n'est pas seulement un homme que vous enverrez [...], c'est une légion, la légion ouvrière<sup>6</sup>. » Ce qui a parfois été qualifié, non sans quelque mépris, d'*ouvriérisme* prend un sens nouveau dans cette perspective. Il mêle le vieux et le neuf. Le vieux, peut-être, d'une vision organique rémanente du social. Mais le neuf, également, d'une appréhension presque pure de la politique, ramenée à son principe essentiel : la politique comme au-delà radical des sphères de l'expertise et de la gestion, uniquement

---

<sup>3</sup> Constantin Pecqueur emploie l'expression dans *Des améliorations matérielles dans leurs rapports avec la liberté*, Paris, 2e éd., 1841, p. 332. « Rien n'est plus dangereux qu'un prolétaire éloquent », disait déjà le saint-simonien Charles Béranger (*Pétition d'un prolétaire à la Chambre des députés*, Paris, 1831, p. 11).

<sup>4</sup> Voir, sur ce point capital, la thèse d'Henry Fougères, *Les Délégations ouvrières aux expositions universelles sous le Second Empire*, Montluçon, 1905, ainsi que le recueil d'Eugène Tartaret, *Exposition universelle de 1867. Commission ouvrière de 1867. Recueil des procès-verbaux des assemblées générales des délégués*, Paris, 1868-1869. 2 vol. (qui rassemble de très précieux documents sur les délégations ouvrières de 1851 à 1867). On peut aussi se reporter, dans la série des « brochures ouvrières », à *Les Délégations ouvrières à l'exposition universelle de Londres en 1862*, Paris, 1862.

<sup>5</sup> Sur la conscience que les grands notables avaient de ce droit, se reporter aux développements d'André-Jean Tudesq, *Les grands notables en France (1840-1849). Etude historique d'une psychologie sociale*, Paris, 1964, 2 vol. (voir le premier volume surtout).

<sup>6</sup> Coutant, *Adresse aux électeurs de la 5<sup>e</sup> circonscription de la Seine*, affiche pour les élections législatives de 1863.



gouvernée par le principe citoyen d'appartenance. C'est au fond l'enjeu véritable que revêt le projet d'autonomie qui traverse le mouvement ouvrier de la fin du XIXe siècle : celui d'une recompréhension de la nature même de la politique à l'âge démocratique.

### **Commentaire Samuel Hayat :**

Qui peut représenter la classe ouvrière ? Cette question est au cœur d'un des premiers débats d'ampleur sur la représentation des groupes sociaux, ouvert en 1864 en France par le *Manifeste des Soixante*, un texte signé par soixante ouvriers en faveur de candidatures ouvrières aux élections législatives à venir. Par un apparent paradoxe, la question se trouve posée dans un pays où l'universalisme individualiste hérité de 1789 est censé empêcher toute représentation particulière, et dans le contexte du Second Empire où, si le suffrage universel masculin est censé être en vigueur, la liberté politique est fortement limitée. Mais c'est justement parce que l'universalisme constitue le langage commun de la classe politique française, et que les élections sont la seule occasion d'une parole relativement libre, que le débat sur la représentation de la classe ouvrière peut se poser à ce moment-là, et en ces termes. Pour les ouvriers signataires du *Manifeste*, la situation est relativement favorable : après la terrible répression de juin 1848 et celle consécutive au coup d'état de décembre 1851, qui avaient mis un coup d'arrêt aux projets d'émancipation ouvrière, le mouvement ouvrier français est en train de se reconstituer. En 1862, l'Empire permet aux ouvriers d'envoyer une délégation élue à l'Exposition universelle de Londres ; de la rencontre avec les ouvriers anglais naît alors l'idée de l'Association internationale des travailleurs (la Première Internationale), fondée en 1864. Au moment de la publication du *Manifeste*, une loi est en préparation en France pour abolir le délit de coalition – votée le 25 mai 1864, quelques mois après le *Manifeste*, elle permet une plus grande tolérance des grèves et des chambres syndicales, ravivant la combativité ouvrière.

Pour autant, le *Manifeste* n'est pas un texte absolument nouveau, né de circonstances inédites : il reprend et formule avec vigueur des thèmes déjà présents depuis la révolution de 1830 et réactivés durant la révolution de 1848, et parmi eux, l'idée d'une représentation autonome de la classe ouvrière. Sous la monarchie de Juillet, les travailleurs étaient exclus du suffrage par les conditions de cens : le mouvement pour la réforme électorale visait alors explicitement à leur donner une représentation. De nombreux textes dénonçaient la Chambre des députés, élue par les seules *capacités*, c'est-à-dire les citoyens les plus riches et partant considérés les plus capables politiquement, comme étant une Chambre au service d'une nouvelle aristocratie, celle des riches (Pimpaneau, 1833). On retrouve cette idée dans le *Manifeste* : selon les signataires, le Corps législatif, puisqu'il ne contient pas d'ouvrier, ne représente pas la société tout entière mais seulement un intérêt de classe. A l'inverse, permettre des candidatures ouvrières, et donc des députés ouvriers, ce serait non pas reconnaître une particularité, mais réaliser un universalisme véritable, celui des principes de 1789, interprétés dans le sens de la lutte contre les privilèges de la noblesse.

Comme le remarque Pierre Rosanvallon dans son analyse, il s'agit là d'un déplacement par rapport au type d'universalisme alors dominant, reposant sur un individualisme abstrait. « L'abstraction démocratique », contenue dans le principe « un homme, une voix », repose sur la mise entre parenthèse des appartenances sociales des individus. Les Soixante réclament au contraire un autre universalisme, collectif, fondé sur la juste représentation des groupes sociaux effectivement présents dans la société. Ces deux conceptions de l'universalisme mettent en jeu deux conceptions de l'émancipation : du côté de l'abstraction démocratique, l'émancipation est conçue comme une réalité purement

juridique, qui trouve à la fois son début et sa fin dans l'accession au droit de vote. Au contraire, pour les Soixante, l'émancipation est un processus social amenant les prolétaires à une égalité effective non seulement dans le droit, mais dans l'exercice de leur liberté. Or cette égale capacité ne saurait être réalisée par la seule réforme juridique, car elle a des conditions sociales (l'extinction de la misère, l'organisation de chambres syndicales, l'extension du crédit, etc.) dont les députés bourgeois – y compris de l'opposition – n'ont pas conscience.

Il ne s'agit donc pas simplement de demander une représentation plus exacte de la composition sociale de la nation, ce que Hanna Pitkin appelle la représentation descriptive (Pitkin 1972) et Pierre Rosanvallon la représentation-miroir. S'il faut des ouvriers dans le Corps législatif, c'est que seuls des élus ouvriers sont à même d'assurer la représentation des ouvriers en un sens *substantiel*, c'est-à-dire de défendre leurs intérêts et de travailler à la réalisation de l'égalité sociale requise pour une véritable émancipation. Ce thème est présent dans la théorie politique contemporaine de la représentation de groupe ou de politique de la présence (Phillips 1995; Williams 2000; Young 2000). Comme l'expose Jane Mansbridge dans un article de 1999, la représentation des groupes sociaux améliore la qualité des délibérations lorsqu'il existe une méfiance réciproque, souvent héritée d'un rapport de domination, qui empêche les intérêts de ces groupes d'être connus des membres extérieurs à ce groupe (Mansbridge 2013). La situation des ouvriers en France au XIXe siècle relève de ce cas de figure : en répétant « nous ne sommes pas représentés », les Soixante mettent en avant le fait que les intérêts et les aspirations des ouvriers sont mal connus des députés bourgeois, les mettant hors de capacité de parler pour eux. Dès lors, la seule présence d'ouvriers, quels qu'ils soient, dans le Corps législatif, permettrait d'intégrer aux délibérations ce que n'importe quel ouvrier sait, mais qu'aucun bourgeois ne peut connaître.

Pierre Rosanvallon a alors raison d'insister sur la distance entre cette revendication de représentation et les formes communes de la représentation-mandat : au fond, il importe peu aux Soixante de savoir quels ouvriers seraient les meilleurs gouvernants. Il suffit d'avoir au parlement un échantillon du groupe, selon une logique de *pars pro toto* où tout ouvrier, même et peut être surtout le plus obscur, le plus banal, peut incarner la classe ouvrière tout entière. Dès lors, la question de la compétence se trouve déplacée : elle vient se loger dans l'identité d'expérience entre représentant et représentés, plutôt que dans la capacité du représentant à être plus capable que ceux qu'il représente. Tout le problème est que ce « principe de distinction » est au cœur des institutions du gouvernement représentatif (Manin 1996), de la logique même de l'élection, rendant la revendication des Soixante inaudible, voire scandaleuse. Elle met en question l'idée que le gouvernement relèverait d'un savoir spécialisé, d'une compétence politique qui, comme les autres compétences, demanderait une éducation et un savoir-faire spécifiques. Pour les Soixante, tout ouvrier peut se faire la courroie de transmission des demandes des ouvriers, car elles sont les siennes propres en tant qu'ouvrier. Tout ouvrier est compétent, selon une conception de la compétence politique entendue en un sens non capacitaire, relevant de l'être et du dire plutôt que du faire. Savoir témoigner de l'expérience et de la condition commune à sa classe, et ainsi nourrir la délibération, plutôt que de gouverner (Young 1997) : là se loge l'universalisme spécifique de la représentation de groupe, telle qu'elle est défendue par les Soixante et irrigue la pensée politique jusqu'à nos jours.

A s'en tenir là, on aurait donc deux conceptions de la représentation, appuyées sur deux formes d'universalisme et ouvrant deux voies d'émancipation. Toute la force du texte de Pierre-Joseph Proudhon, réagissant au *Manifeste*, est de montrer qu'entre ces deux constellations conceptuelles, il existe un rapport dialectique : la revendication de représentation ouvrière naît du gouvernement représentatif et de l'individualisme abstrait qui le fonde. En effet, le triomphe de l'abstraction démocratique, en 1789, a remplacé le système

hiérarchique de solidarité corporative, où les travailleurs étaient représentés par les maîtres, par un ensemble de rapports entre individus égaux en droit, qui trouve dans le suffrage universel masculin son aboutissement. Mais cette égalisation politique n'étant pas allée de pair avec une égalisation des conditions sociales, elle a fait naître *entre égaux* deux classes, celle des capitalistes et celle des ouvriers – une distinction marquée par un rapport social de domination des premiers sur les seconds. L'égalité politique ne crée par la différence de statuts sociaux, mais elle la fait reconnaître comme inégalité par les travailleurs qui subissent la loi des propriétaires, aboutissant nécessairement à un désir de la renverser, et leur donnant, avec la liberté d'association et le suffrage universel masculin, les moyens de le faire.

On comprend alors pourquoi Proudhon, sollicité par les rédacteurs du *Manifeste* pour donner son avis, réagit par un texte, son dernier ouvrage, publié de façon posthume en 1865, où il critique la stratégie des Soixante. Pour résoudre la contradiction entre égalité politique et inégalité sociale, il ne suffit pas que quelques ouvriers fassent entendre leur voix dans une arène parlementaire. L'absence de prise en compte des intérêts ouvriers par les députés, même de l'opposition, relève non de la méconnaissance, mais de la lutte des classes. Ce n'est pas simplement que les bourgeois ne connaissent pas les intérêts des ouvriers : ils les connaissent comme radicalement opposés aux leurs, car ce qui les constitue comme bourgeois, c'est justement l'exploitation que subissent les ouvriers. Il n'est alors pas de délibération possible entre travailleurs et bourgeois, car c'est la division même de la société en classes qui est en jeu. Selon Proudhon, l'égalité des droits politiques ayant permis aux ouvriers de se découvrir comme classe exploitée et de formuler leur propre intérêt, la seule manière de réaliser cet intérêt est de se séparer de la bourgeoisie, de refuser de siéger à ses côtés, et de s'organiser pour devenir une puissance autonome. Le suffrage universel masculin a permis aux ouvriers de découvrir leur capacité, mais celle-ci doit s'orienter vers autre chose, la réalisation de leur idée, c'est-à-dire du socialisme, en dehors de l'Etat. Cette conception de l'émancipation ouvrière, déjà ébauchée par le mouvement corporatif entre 1848 et 1851 (Gossez 1968; Riot-Sarcey 2016), se trouve par la suite reprise par les militants ouvriers de la section française de l'Internationale, dont le principal rédacteur du *Manifeste*, Henri Tolain, et nourrit dans les décennies qui suivent le mouvement coopératif, les Bourses du travail et le syndicalisme révolutionnaire. Ainsi, en posant la question de la représentation politique des ouvriers, le *Manifeste des Soixante* s'impose à la fois comme un texte séminal pour les théories de la représentation de groupe et comme une étape cruciale dans le débat sur l'émancipation ouvrière.

## Références

- Gossez, Rémi. 1968. *Les ouvriers de Paris. I : L'Organisation, 1848-1851*. Paris : Société d'histoire de la Révolution de 1848.
- Manin, Bernard. 1996. *Principes du gouvernement représentatif*. Paris : Flammarion.
- Mansbridge, Jane. 2013. « Les Noirs doivent-ils être représentés par des Noirs et les femmes par des femmes ? Un oui mesuré ». *Raisons politiques* N° 50 (2) : 53- 77.
- Phillips, Anne. 1995. *The Politics of Presence*. Oxford : Clarendon Press.
- Pimpaneau, Charles, 1833, *Le gouvernement républicain et le gouvernement monarchique, etc...*, Paris : Imprimerie de Setier.
- Pitkin, Hanna Fenichel. 1972. *The Concept of Representation*. Berkeley : University of California Press.
- Riot-Sarcey, Michèle. 2016. *Le procès de la liberté: une histoire souterraine du XIXe siècle en France*. Paris : La Découverte.

- Williams, Melissa S. 2000. *Voice, Trust, and Memory: Marginalized Groups and the Failings of Liberal Representations*. Princeton : Princeton University Press.
- Young, Iris Marion. 1997. « Difference as a resource for democratic communication ». In *Deliberative Democracy. Essays on Reason and Politics*, édité par James Bohman et William Rehg, 383- 406. Cambridge : MIT press.
- . 2000. *Inclusion and democracy*. Oxford : Oxford University Press.

#### Résumé:

Qui peut représenter la classe ouvrière ? Seulement des ouvriers, selon le *Manifeste des Soixante* de 1864. Pour Pierre Rosanvallon, c'est une rupture avec l'abstraction démocratique, qui met entre parenthèse les appartenances sociales des individus. Pierre-Joseph Proudhon critique la stratégie des Soixante dans *De la capacité politique des classes ouvrières*. Selon lui, plutôt que d'être représentés à l'Assemblée, les ouvriers doivent réaliser leur idée, le socialisme, en dehors de l'Etat.

#### Index des noms :

Compte, Auguste

Coutant

Ferry, Jules

Gossez, Rémi

Guizot, François

Manin, Bernard

Mansbridge, Jane

Pecqueur, Constantin

Phillips, Anne

Pimpaneau, Charles

Pitkin, Hanna

Proudhon, Pierre-Joseph

Riot-Sarcey, Michèle

Rosanvallon, Pierre

Tolain, Henri

Williams, Melissa

Young, Iris Marion

#### Index par matières

Abstraction

Citoyenneté

Compétence

Constitution  
Démocratie  
Distinction  
Droits  
Égalité  
Élections  
Identité  
Incarnation  
Intérêt général  
Intérêt particulier  
Liberté  
Lois  
Malreprésentation  
Nation  
Ouvriers  
Parlement  
Parti  
Peuple  
République  
Représentation-miroir  
Similitude  
Social  
Souveraineté  
Suffrage universel  
Syndicat  
Vote

Samuel Hayat est chargé de recherche au CNRS, rattaché au Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS, Université de Lille).